

**ASSOCIATION DES MEMBRES**  
**DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES**  
**SECTION DE HAUTE-SAONE**  
*27 grande rue 70000 Mailley et Chazelot*

le 30 août 2022

à Madame ou Monsieur la ou le Principal(e)  
à Mesdames et Messieurs les professeurs,  
à Mesdames et Messieurs les documentalistes

Madame, Monsieur,

Le concours AMOPA "Plaisir d'écrire" est proposé chaque année aux élèves des collèges et fait partie maintenant des événements marquant l'année scolaire.

Nous vous invitons, une fois de plus, à faire découvrir notre concours aux élèves de votre collège.

Soutenus par leurs professeurs, les élèves pourront, dans le cadre du "**Prix d'Expression écrite**", écrire à partir du sujet proposé d'une part aux élèves de 6ème et 5ème et d'autre part aux élèves de 4ème et 3ème.

Deux autres prix qui rencontrent chaque année un réel succès, concernent aussi les collégiens : le "**Prix de la Jeune Poésie**" et le prix "**Maupassant de la jeune Nouvelle**".

Nous vous faisons parvenir les documents de présentation, avec le soutien de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale. Il donne, de façon simple, les informations pratiques pour faire participer les collégiens. Il est bon de rappeler que ces concours se déroulent à trois niveaux : dans la classe d'abord où le professeur sélectionne cinq copies, au niveau de la section départementale ensuite qui sélectionne et adresse les copies retenues au Siège national et pour terminer par la sélection finale lors des réunions des jurys nationaux.

Nous restons à votre disposition pour plus d'informations ou pour vous aider dans la gestion pratique de cet événement. Vous pourrez trouver aussi tous les renseignements sur notre site : [www.amopa70.fr](http://www.amopa70.fr) . N'hésitez pas à nous contacter.

En espérant que vous-même et des professeurs de votre établissement puissent donner envie à vos élèves de participer au concours, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'assurance de notre dévouement.

Le Président AMOPA70  
Christian DAUTRICHE  
Responsable des concours

Le retour des travaux à la section départementale est prévu **pour le 04 mars 2023**